



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Lignes : Ile-de-France

Question écrite n° 5824

Texte de la question

M Julien Dray attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur les conditions de desserte de certaines villes de banlieue, notamment celles de Saint-Michel et Sainte-Genevieve, depuis les modifications du 25 septembre 1988. En effet, pendant les periodes qualifiees d'« heures creuses » par la direction de la SNCF, la frequence de passage des trains a ete ramenee de trois a deux par heure et l'ensemble des gares de la section urbaine n'est pas desservi. Il en resulte pour les usagers une gene considerable qui favorise l'utilisation de vehicules personnels, rendant la notion d'« heures creuses » encore plus caduque qu'auparavant. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour que soient retablies des frequences permettant une utilisation des transports en commun qui desengorgent la circulation automobile.

Texte de la réponse

Reponse. - La frequence de la desserte des villes de Sainte-Genevieve-des-Bois et Saint-Michel-sur-Orge n'a pas ete modifiee en heures creuses a l'occasion de l'entree en vigueur du service d'hiver 1988-1989. Ces localites sont toujours desservies par deux trains a l'heure. En revanche, le terminus de ces trains est desormais situe a la gare des Invalides au lieu de celle du boulevard Victor. Cette mesure est justifiee par le faible nombre de voyageurs utilisant ce service entre ces deux gares. Par ailleurs, a compter du service d'ete 1989 l'ensemble des trains desservant Sainte-Genevieve-des-Bois et Saint-Michel-sur-Orge qui ont actuellement leur terminus a Invalides poursuivront leur course jusqu'a Montigny-Beauchamps. Il en resultera pour les habitants de ces communes une amelioration tres sensible des conditions d'accès a l'Ouest parisien.

Données clés

Auteur : [M. Dray Julien](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5824

Rubrique : SnCF

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3405